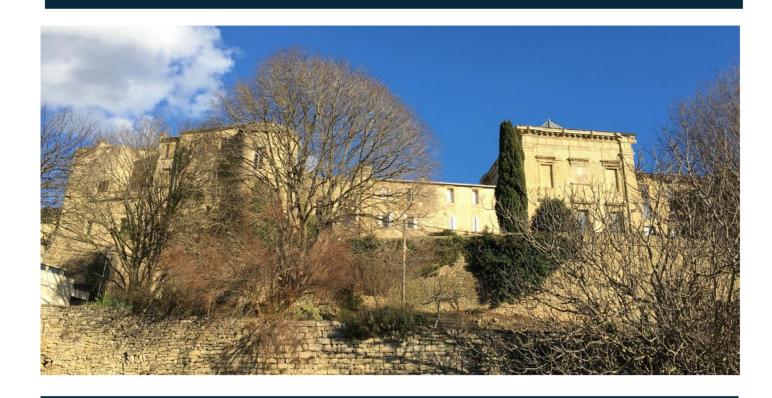
VERDI

Commune d'AUBAIS

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Bilan de la concertation

Bilan de la concertation

<u>Préambule</u>	3
Les principes de la concertation de la	
<u>population</u>	3
Les modalités de la concertation	3
<u>Les outils de la concertation</u>	3
Annexes	5

Préambule

Par délibération en date du 03 mars 2022, le Conseil Municipal de la commune d'Aubais a lancé la procédure de déclaration de projet en lien avec un projet d'aménagement nécessitant une mise en compatibilité du PLU.

Les principes de la concertation de la population

Les modalités de la concertation

Par délibération n°20/2022 du 03 mars 2022, le Conseil Municipal a fixé les modalités de concertation préalable comme suit :

- Mise à disposition en Mairie d'un dossier relatif à la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU ;
- Mise à disposition en Mairie d'un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir les observations de toutes les personnes intéressées, aux heures et jours d'ouverture habituelles ;
- Organisation d'une réunion publique pour exposer le projet à la population.

Les outils de la concertation

Les articles dans le bulletin municipal, site internet de la mairie et site facebook mairie

La commune a communiqué, auprès de la population, sur :

- la mise en place du **registre et du dossier mis à disposition du public** en mairie via :
- . un article dans la Bulletin Municipal (numéro 8 mars avril 2022),
- . le site internet de la mairie (le 17/03/2022),
- . le site Facebook Mairie le 14/03/2022
 - La date, lieu et objet de la **réunion publique** via :
- . le site internet de la mairie (le 15/04/2022),
- . le site Facebook Mairie (le 20/04/2022).



Le registre de la concertation et mise à disposition d'un dossier de présentation du projet

Le registre de la concertation est l'outil privilégié pour permettre à la population et à toute personne intéressée par un projet de formuler des remarques et des demandes particulières.

Un registre de la concertation a été mis en place en Mairie, disponible aux heures et jours d'ouvertures habituelles, du 14 mars 2022 au 21 avril 2022.

Parallèlement à ce registre, a été mis à disposition du public le dossier de déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU.

Aucune observation de la population n'a été inscrite dans le registre.

La réunion publique

Au cours de la procédure, une réunion publique a eu lieu. Elle a été le lieu d'échanges sur la procédure de déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU, la présentation du projet et a ainsi permis de répondre aux questions de la population qui y a participé.

Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexes.

■ Réunion publique présentant le projet d'aménagement secteur du Cluz et ainsi le dossier de déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU – le 21 avril 2022



Annexes

- Délibération N°/2022 du 03 mars 2022: Engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme valant déclaration d'intention relative à l'opération de réaménagement du secteur « Au Cluz ».
- Compte-rendu de la réunion publique du 21 avril 2022